

Les acteurs publics mobilisés de façon coordonnée pour vous aider

- Le Conseiller départemental à la sortie de crise constitue votre point d'entrée unique à la Direction départementale des finances publiques, il coordonne l'intervention de l'ensemble des acteurs et partenaires.
- Dans votre département, la Commission des chefs de services financiers (CCSF) animée par la Direction départementale des finances publiques, permet d'obtenir un apurement échelonné de vos dettes fiscales et sociales.
- Le Commissaire aux restructurations et à la prévention des difficultés des entreprises (CRP) prend en charge les entreprises de plus grande taille et peut mobiliser, en fonction des besoins, les leviers pertinents, notamment avec les Conseils régionaux.
- La Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) gère les mesures d'activité partielle et de formation.
- Le correspondant TPE/PME de la Banque de France accompagne les petites entreprises dans le traitement de leurs difficultés.
- Le Tribunal de Commerce dispose d'une cellule de prévention des difficultés à votre disposition et pourra compter sur l'implication de l'ensemble des acteurs du monde judiciaire.
- Le Médiateur du crédit aide les entreprises à obtenir un financement suite à un refus d'une banque.
- Le Médiateur des entreprises aide les chefs d'entreprise à trouver des solutions aux différends qu'ils peuvent rencontrer avec une autre entreprise ou administration.

Un interlocuteur unique dans votre département

Votre conseiller départemental

Point d'entrée unique à votre écoute

Prénom... Laure

Nom... BENSILHE

Tél... 05.62.44.60.13 / 06.13.93.92.76

Courriel... codefi.ccsf65@dgfip.finances.gouv.fr

Vous pouvez aussi rencontrer

Le Commissaire aux restructurations
et à la prévention des difficultés d'entreprise

... Vincent LAUNAY: 07.64.41.36.20
... vincent.launay@dreets.gouv.fr

La cellule de prévention du Tribunal de Commerce

... tarbes.prevention@orange.fr
... 05-62-51-77-77

Le correspondant TPE/PME de la Banque de France

... Yohan ANTONIO- 05.62.44.25.62
... TPME65@banque-france.fr

Entreprises fragilisées par la crise, vous n'êtes pas seules !

Détecter et anticiper vos difficultés

Vous orienter vers les dispositifs
adaptés grâce à un point d'entrée
unique

Vous accompagner de façon
confidentielle dans la mise
en œuvre de la solution retenue

Édition : octobre 2022

Numéro d'appel unique

0806 000 245

Retrouvez toutes les informations utiles sur la page:

<https://www.economie.gouv.fr/entreprises/aides-entreprises-sortie-crise>

Des solutions adaptées pour

Identifier les difficultés rencontrées par votre entreprise

- Avec le CODEFI, qui sous certaines conditions, peut commander un audit permettant d'établir un diagnostic de la situation et valider des hypothèses de redressement économique et financier

Soulager ou conforter votre trésorerie

- Par des délais de paiement de vos dettes sociales et fiscales
- Par une aide visant à compenser la hausse des coûts du gaz naturel et de l'électricité des entreprises particulièrement affectées par les conséquences économiques et financières de la guerre en Ukraine
- Par la prise en charge de l'activité partielle quand l'entreprise est confrontée à une baisse d'activité résultant notamment de difficultés d'approvisionnement ou de toute autre circonstance de caractère exceptionnel (Covid-19 par exemple)

Financer vos investissements et renforcer votre fonds de roulement

- Par un prêt bonifié
- Par un prêt participatif relance (PPR) ou par une obligation relance (OR)
- Par un prêt croissance industrie avec BPI France pour les entreprises industrielles

Consolider vos fonds propres

- Avec l'intervention d'un fonds régional

Des solutions adaptées pour

Obtenir une médiation rapide et gratuite

- Avec vos banques (médiation du crédit) pour obtenir un financement ou, dans le cadre d'une procédure spécifique, accompagner la restructuration des dettes bancaires, et notamment du PGE, dès lors que celui-ci n'excède pas 50 000 euros
- Avec votre conseiller départemental à la sortie de crise (pour orientation vers la médiation du crédit) dans le cadre d'une restructuration de vos dettes de PGE supérieures à 50 000 €
- Avec vos clients et fournisseurs (médiation pour les entreprises)

Bénéficier de l'aide du tribunal de commerce et de l'ensemble des acteurs du monde judiciaire

- La **conciliation ou le mandat ad hoc**, une procédure confidentielle pour conclure un accord avec les principaux créanciers et co-contractants (publics, bancaires – notamment la possibilité de restructurer un PGE –, bailleurs, fournisseurs) avec l'aide d'un négociateur professionnel - administrateur ou mandataire judiciaire - choisi par l'entreprise
Mesure TPE (< 11 salariés) : un coût forfaitaire réduit
- La **sauvegarde ou le redressement judiciaire** pour élaborer, protégé par le gel du passif, un plan de continuation avec apurement du passif avec l'aide d'un administrateur et/ou d'un mandataire judiciaire
Mesure TPE (< 20 salariés) : le « traitement de sortie de crise » : un RJ simplifié en 3 mois
- Un **entretien confidentiel** avec un juge de la prévention pour identifier la meilleure solution

Les partenaires engagés à vos côtés

Obtenir toute information utile, un diagnostic de sa situation et se faire accompagner de façon préventive dans les démarches par :

- Un expert-comptable avec un diagnostic numérique gratuit
- Un commissaire aux comptes lors d'un entretien gratuit ou d'une mission de prévention
- Son établissement bancaire lors d'un rendez-vous de sortie de crise
- BPI France partenaire financier des entreprises
- La chambre de commerce et d'industrie ou la chambre de métiers et de l'artisanat pour un entretien de sensibilisation aux difficultés et un accompagnement
- Le greffier du tribunal de commerce avec un outil gratuit et confidentiel d'autodiagnostic précoce des difficultés
- Un administrateur judiciaire ou un mandataire judiciaire pour établir un diagnostic gratuit et proposer des solutions
- Un avocat pour élaborer une liste de points de vigilance
- Un syndicat patronal : AFEP, CPME, MEDEF, METI, U2P
- Une association : ARE, APESA France, CIP, IFPPC, Portail du rebond, Women in restructuring

Retrouvez les engagements pris par chaque partenaire et ses coordonnées sur la page

<https://www.economie.gouv.fr/entreprises/aides-entreprises-sortie-crise>